

JUGE-ARBITRE 3^{ème} DEGRÉ et RECYCLAGE

Domaine de Compétence :

- ✓ Direction de toutes les épreuves régionales et à la table du JA du Critérium Fédéral au niveau National.

Conditions :

- ✓ Être licencié à la FFTT (licence traditionnelle).
- ✓ Être titulaire du grade d'Arbitre et de JA2 depuis au moins un an.
- ✓ Le candidat ne peut se présenter à l'UV1 que deux fois et qu'une seule fois à l'UV1 tous les deux ans.

Session de Formation :

- ✓ Caractère obligatoire.

Contenu :

- ✓ Connaissance de toutes les formules d'épreuves.
- ✓ Tirage au sort – Répartition par assiette.
- ✓ Plan d'Occupation des Tables.
 - ➔ La connaissance des "Règles de Jeu" est supposée acquise.

Durée de la Formation :

- ✓ Un week-end
 - Samedi de 9h00 à 19h00
 - Dimanche de 9h00 à 18h30

Date et Lieu :

- ✓ 13 et 14 février 2010 CAMBRAI



Contrôle des Connaissances :

- ✓ **UV1 :** Forme : a - Questionnaire à choix multiples (Q.C.M) sur l'Arbitrage
12 questions – Note éliminatoire : inférieure à 8
b - Préparation et déroulement d'un "Tournoi Régional".
Durée : 15 jours (à faire chez soi).
Admissibilité pour l'UV2 : obtenir 17/20 (sur la préparation du tournoi).
- ✓ **UV2 :** Forme : Mise en situation : Direction d'un tournoi ou une épreuve régionale adéquate avec un formateur.
Validation : 15/20

Admission :

- ✓ L'obtention du grade de JA3 est subordonnée à la validation successive des UV1 et UV2.
- ✓ Le bénéfice de l'UV1 n'est conservé que deux fois en cas d'échec à l'UV2.

Inscription :

- ✓ La fiche de réservation jointe au dossier est à renvoyer le plus rapidement possible à :
Ligue du Nord / Pas-de-Calais de Tennis de Table
32 rue d'Abbeville – BP 117 – 59402 CAMBRAI CEDEX
- ✓ Une fiche d'inscription sera envoyée par mail environ quatre semaines avant la date du stage :
 - dans les clubs,
 - aux candidats ayant renvoyé la "Fiche de réservation".

Coût :

- ✓ 80,00 € pour tous les licencié(e)s de la Ligue.
- ✓ Paiement lors de l'inscription.
- ✓ Aucun remboursement en cas de défection.

Activité par Saison :

- ✓ une prestation à la table sur convocation de la CDA ou de la CRA.

Recyclage : (le recyclage n'est pas obligatoire à condition de diriger au moins deux épreuves autres que le Critérium Fédéral)

- ✓ Fréquence : Tous les trois ans
- ✓ L'inactivité entraîne le recyclage l'année suivante.